

Arrêtant fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration (CSA) de l'établissement Bordeaux INP

Le Directeur général de Bordeaux INP

- Vu** le code de l'éducation, articles R. 252-6, 3e alinéa, R. 262-3, 3e alinéa, R. 271-7, 2ème alinéa ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP ;
- Vu** l'arrêté du 16 juillet 2025 de la ministre, auprès de la ministre d'État, chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, portant nomination de monsieur Guillaume FERRÉ dans les fonctions de Directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2025 ;
- Vu** la décision du conseil d'administration du 22 avril 2022, n°2022-21 portant création du comité social d'administration (CSA) de Bordeaux INP ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
- Vu** le règlement intérieur en vigueur de Bordeaux INP ;

Considérant l'avis (pour consultation) du comité social d'administration de Bordeaux INP en sa séance du 10 mars 2026.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le présent arrêté a pour objet de fixer, dans le cadre des élections professionnelles qui se tiendront le 10 décembre 2026, les **effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes** pris en compte pour l'institution du **comité social d'administration (CSA)** de l'établissement Bordeaux INP. On dénombre à Bordeaux INP, au 1^{er} janvier 2026,

482 électeurs ou électrices, soit

267 hommes (55 %)

215 femmes (45 %)

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à l'occasion du prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'État. Elles abrogent de plein droit l'ensemble des décisions et arrêtés antérieurement pris concernant les précédentes compositions.

Article 3

La directrice générale des services de Bordeaux INP est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté est transmis au recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités de Nouvelle-Aquitaine.

Il est publié par voie d'affichage dans les locaux de Bordeaux INP et par voie de mise en ligne sur les sites internet et intranet de Bordeaux INP.

Fait à Talence, le 3 juin 2026

Le Directeur général de Bordeaux INP

Guillaume FERRÉ

